



## ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION

**Direction des Mobilités, de la Voirie et des Réseaux  
Service Déplacements**

### **308/21 Le Maire de la Ville de Haguenau,**

**Vu** le Code de la Route et notamment ses articles R 411-3 à R411-8, R 411-26 et R411-28,  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6, L 2542-2,  
**Vu** l'arrêté municipal du 25 mai 1959 et ses arrêtés complémentaires,  
**Vu** l'arrêté municipal n° 64A du 30 mars 1989 limitant les horaires d'intervention sur le domaine public,  
**Vu** la demande de l'entreprise SOBECA, ZONE INDUSTRIELLE - 67330 IMBSHEIM,  
**Considérant** l'incidence sur la circulation et le stationnement de travaux de raccordement gaz,

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La **RUE DE LA MOS** est barrée à la circulation à hauteur du n°1a. L'accès des riverains reste garanti dans la mesure du possible ; le stationnement est interdit et qualifié de gênant au droit des travaux.

Pour permettre l'accès des riverains, il est instauré un double sens de circulation. Le sens unique de circulation est levé.

### **DU MARDI 26 AU VENDREDI 29 OCTOBRE 2021**

**Article 2** : La mise en place de la signalisation appropriée est à la charge du demandeur.

**Article 3** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Haguenau est chargé de l'exécution du présent arrêté dont il aura ampliation.

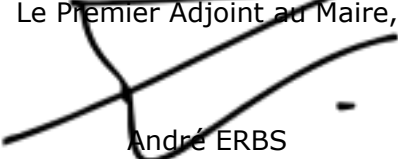
Fait à Haguenau, le 05 octobre 2021

Signature numérique de André ERBS  
VILLE DE HAGUENAU

**Destinataires :**

- . M. le Commissaire de Police de Haguenau
- . M. le Responsable du SMUR de l'hôpital civil de Haguenau
- . M. le Chef de Corps du Centre de Secours Principal de Haguenau
- . Kéolis
- . SOBECA
- . Mairie de Haguenau :
  - Direction de la Construction et du Patrimoine
  - Direction des Interventions et du Cadre de Vie
  - Service des affaires juridiques
  - Service sécurité, police municipale
  - Service des ordures ménagères
  - Service des Affaires scolaires

Pour le Maire et par délégation,  
Le Premier Adjoint au Maire,



André ERBS